




Le 10 janvier 2012

Monsieur Frédéric Mitterand  
Ministre de la Culture et de la Communication  
Palais Royal  
3 rue de Valois  
75001 Paris

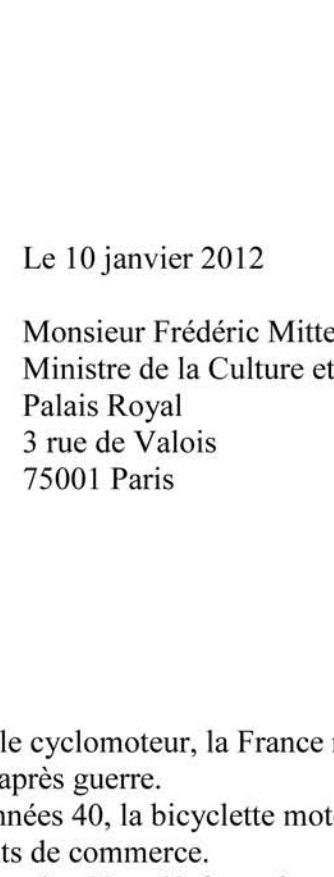
Objet : demande de rendez-vous

Monsieur le Ministre,




Sans le cyclomoteur, la France n'aurait pas connu l'essor industriel d'après guerre.

- dans les années 40, la bicyclette motorisée a véhiculé médecins et représentants de commerce.
- dans les années 50 et 60, le cyclomoteur a permis à des millions d'ouvriers de se rendre au travail et ainsi relancer l'économie du pays.
- dans les années 70 et 80, le cyclomoteur est devenu l'apanage de la jeunesse et a rempli les rues aux sorties des lycées.



De différentes façons, les moins de 50 cm<sup>3</sup> sont profondément gravés dans la mémoire collective !

Il ne s'agit pas seulement du mythique Solex , mais aussi des Le Poulain, Gitane, Petit Breton, VéloVap, Alcyon, Pygmy, Libéria, Lucior, Scoto, Mobylette, La Nordiste, Rhonson, Favor, Stella, Mercier, Ruche, Europ, Continental, Cazenave.....et tant d'autres.



Mais le 18 février 2010, le Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR) a décidé l'instauration d'un contrôle technique pour les cyclomoteurs à compter de 2012. La mise en place de cette obligation vient d'être repoussée à une date non communiquée, mais cela n'est qu'un sursis.

Les cyclomoteurs anciens sont également concernés par cette mesure. Mais face aux complications matérielles et administratives et face aux frais encourus, beaucoup de propriétaires de ces machines anciennes vont renoncer à les faire rouler.

Aussi, amateurs et collectionneurs se sont regroupés en Collectif de Défense du Cyclomoteur Ancien pour alerter les pouvoirs publics sur les dangers de cette mesure. Notre collectif a trouvé quelques oreilles attentives auprès des députés et de la Présidence de la République, mais n'a pas encore obtenu la suppression de l'obligation du contrôle technique des cyclomoteurs anciens.

Collectif de défense du cyclomoteur ancien.





Combien de nos cyclomoteurs anciens finiront à la ferraille si ce contrôle technique leur est imposé ! Seuls quelques uns termineront, figés, au musée. Mais ils ne rouleront plus.

Pourtant il est indispensable de maintenir vivante cette part de notre histoire industrielle. Il suffit de voir au cours d'une brocante, d'une foire, d'une animation, d'une fête de village l'intérêt que suscitent nos petites machines. Les plus anciens se rappellent avoir roulé qui sur un Solex, qui sur un Flandria, un autre sur une Mobylette. Les plus jeunes découvrent notre histoire industrielle et le savoir faire de ceux qui l'ont faite. Les collectionneurs qui préservent et font revivre les cyclomoteurs anciens, sont de véritables garants de l'histoire de notre pays.

Le ministère de la Culture ne peut être indifférent à la conservation de ce patrimoine.

Nous tenons à rappeler que nos machines roulent peu, que nous y sommes très attachés et que nous les entretenons avec soin. Seulement 0,7 % des accidents sont dus à des problèmes techniques (rapport MAIDS). Sur un cyclomoteur ancien il n'y a rien à contrôler, la mécanique est très simple. L'entretien d'un cyclomoteur ne se fait pas tous les 2 ans, mais à chaque sortie, le moindre défaut l'empêchant de démarrer.

Le contrôle technique de nos cyclomoteurs anciens n'aura pas d'impact sur la sécurité routière mais il y a le risque d'une perte énorme pour notre patrimoine commun.

Nous pensons que vous, Ministre en charge de la Culture, vous pouvez agir pour la défense de ce patrimoine. Nous aimerions vous rencontrer pour vous expliquer cette situation et nos inquiétudes et vous exposer nos arguments. Aussi avons-nous l'honneur de solliciter un rendez-vous à votre convenance.

Dans cette attente, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations respectueuses.

Le Collectif de défense du cyclomoteur ancien

[www.pa2ct.fr](http://www.pa2ct.fr)



Mail : [contact@pa2ct.fr](mailto:contact@pa2ct.fr)

Collectif de défense du cyclomoteur ancien.